



Centre Communal d'Action Sociale

**Conseil d'Administration du 23 mars 2016**  
**Compte rendu**

Le Vingt Trois Mars Deux Mille Seize, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Côte Saint-André s'est réuni en Mairie, salle Davaux.

Monsieur Joël Gullon, Président du CCAS, ouvre la séance à 18h10 en présence de :

Mesdames : Behal Joëlle, Louis-Gavet Patricia, Robert Marie-Thérèse, Sardelli Hélène, Vergnet Ghislaine ;  
Monsieur Mathian Robert

**Excusés représentés :**

- M. Jeronimo Pedro, représenté par Ghislaine Vergnet
- M. Raymond Frédéric, représenté par Joël Gullon

**Excusé :** M. Marguet Gilbert

La feuille d'émargement est signée par les membres présents.

Participaient également à la séance :

- Mme Sylvie Brunon, directrice du CCAS
- M. Joël Galli, invité, vice-président de l'APAJH.

La séance est levée à 19H30.

M. le Président fait l'appel.

M. le Président informe de plusieurs démissions :

- M. Pascal Defranoux, retraité de l'APAJH, qui propose en remplacement M. Joël Galli ;
- Mme Maryvonne Gallait, suite à des problèmes de santé ; les Aînés Côtis ont été sollicités pour proposer une candidature ;
- M. André Barban, conseiller démissionnaire.

En conséquence, l'assemblée est incomplète ; en fonction du nombre de membres, soit 10, le quorum passe à 6. Le quorum est respecté.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité

### **01. Débat d'Orientation Budgétaire**

**Rapporteur : M. le Président**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire avant le vote du budget primitif.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Il informe sur la situation financière du CCAS, son évolution, et il permet de discuter des grandes orientations du budget primitif et des investissements prioritaires.

### **02. Prévention : Demande de subvention 2016 dans le cadre du FIPD**

**Rapporteur : M. le Président**

Dans le cadre de sa mission de prévention, le CCAS gère une action « Animation de prévention » en direction des jeunes de 11 à 25 ans et un dispositif d'accompagnement à la fonction parentale permettant aux familles volontaires rencontrées lors d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) d'avoir un appui personnalisé pendant six mois sur la base de rendez-vous. Ces deux actions étant inscrites dans la stratégie territoriale du Conseil Local Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Fonds Interministériel Prévention de la Délinquance (FIPD) peut être sollicité pour un soutien financier.

**Dans le cadre de la mission de prévention du CCAS, les membres de l'Assemblée autorisent, à l'unanimité, le Président à demander au FIPD une subvention d'un montant total de 6 500€ (5 000€ pour les animations de prévention et 1 500€ pour l'accompagnement à la fonction parentale) et à signer tout document s'y rapportant.**

### **03. « Passeurs d'images » : Demande de subventions 2016 au Conseil Départemental et à la DRAC**

**Rapporteur : Ghislaine Vergnet**

Le dispositif « Passeurs d'images » est reconduit pour 2016.

**Les membres de l'Assemblée autorisent à l'unanimité le Président à solliciter une subvention de 1 000€ auprès de la DRAC et de 1 500€ auprès du Conseil Général dans le cadre de l'action « Passeurs d'images », reconduite pour 2016, et à signer tout document s'y rapportant.**

**04. Ressources Humaines : Fixation des ratios pour les avancements de grade au titre de l'année 2016****Rapporteur : M. le Président**

Comme chaque année, il convient d'établir les ratios applicables au nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions statutaires pour prétendre à un avancement sur un grade supérieur.

Ces ratios sont établis pour chaque cadre d'emplois et pour chaque grade concerné.

Pour 2016, voir tableau ci-dessous, approuvé en Comité Technique du 10 mars 2016 :

Cat.	Cadre d'emploi	Grade initial	Grade proposé	Nombre d'agents concernés	Ratios proposés
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 1ère classe	4	0

**Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le tableau d'avancement de grade pour 2016 tel que défini ci-dessus.**

**05. Ressources Humaines : Suppression d'un poste****Rapporteur : M. le Président**

Suite à la réorganisation des services impliquant le basculement de certains agents d'une collectivité à l'autre, il convient de terminer l'opération en supprimant des tableaux des effectifs les postes qui ont été transférés, ou qui n'ont plus lieu d'exister.

Ainsi, le tableau des effectifs du CCAS est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU CCAS	
SUPPRESSION	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe à 24h hebdomadaires au Centre Social au 01/01/2016

**Les membres de l'assemblée valident à l'unanimité le tableau des effectifs du CCAS modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et approuvé en Comité Technique du 10 mars 2016.**

**06. Ressources Humaines : Création d'un poste non permanent en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi**

**Rapporteur : M. le Président**

Suite à la réorganisation des services et afin de remplacer le titulaire qui assure les fonctions d'agent social à l'accueil du CCAS, un poste en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) a été créé pour renforcer l'accueil et le secrétariat du Centre Social, à raison de 22 heures hebdomadaires. Ce poste est un emploi non permanent créé pour 18 mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette création de poste a été approuvée en Comité Technique du 10 mars 2016.

**Les membres de l'assemblée valident à l'unanimité la création d'un emploi non permanent en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à 22 heures hebdomadaires, pour une durée de 18 mois à partir du 01/01/2016.**

**07. Ressources Humaines : Création d'un emploi permanent d'animateur territorial**

**Rapporteur : M. le Président**

Suite à la réussite d'un agent au concours, un poste d'animateur territorial doit être créé afin de permettre la nomination de l'agent qui sera placé en détachement pour effectuer un stage de 6 mois. Cette création de poste a été validée en Comité Technique du 10 mars 2016.

Si la période de stage est satisfaisante, la titularisation pourra intervenir et la suppression du poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe sera proposée au CT.

**Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'animateur territorial suite à la réussite d'un agent au concours.**

**08. Demande d'aide financière**

**Rapporteur : Ghislaine Vergnet**

Une Assistante sociale du Département a transmis une demande d'aide financière pour une côtoise en difficulté.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'accorder une aide de 100€ à une côtoise en difficulté afin de l'aider à régler des dettes de charges locatives, assurance habitation et ordures ménagères.